Société de Saint-Vincent-de-Paul
Conseil Général International

Paris, le 27 février 2023

ELECTION DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL : INTERDICTION DE FAIRE CAMPAGNE POUR OU CONTRE UN CANDIDAT

L'Assemblée Générale de 2016 a approuvé une nouvelle règle concernant la procédure électorale, dont voici les termes :

"UNE FOIS LES CANDIDATURES DÉCLARÉES, IL EST INTERDIT DE FAIRE CAMPAGNE POUR OU CONTRE UN CANDIDAT"

A ce stade de la procédure électorale concernant l'élection du 17ème Président Général, les noms des trois candidats éligibles ont été annoncés par le Bureau Electoral. Depuis cette annonce, le Bureau électoral a reçu plusieurs demandes pour que soit précisé ce qui est considéré comme « faire campagne ».

En réponse à cette question, le Bureau électoral insiste sur le fait que, dans son déroulement, l'élection d'un Président Général doit refléter l'esprit et les traditions de notre Société. Nous ne sommes pas un parti politique.

Un esprit d'équité, de respect mutuel et d'égalité de traitement pour tous les candidats doit prévaloir. Tout événement ou publication qui favoriserait un candidat plutôt qu'un autre serait considéré comme une action visant à « faire campagne pour un candidat ».

Il est évident que les membres ont chacun leurs idées sur qui est le meilleur candidat. Nous avons d'ailleurs diffusé des informations détaillées sur chaque candidat (un CV vincentien, un plan d'action et une vidéo envoyée par le/la candidate) afin d'aider les membres à se faire une opinion à ce sujet.

Le Bureau Electoral croit que cela rend inutile la tenue de réunions ou de débats particuliers impliquant les candidats. Le Bureau électoral estime qu'il est incorrect d'organiser des réunions de membres auxquelles serait invité un candidat ou qui serait l'occasion de mettre en avant les mérites d'un candidat en particulier. Ceci serait considéré comme une action de campagne en faveur d'un candidat.

Nous pensons que les membres peuvent se fier à ce qui a été diffusé par le Bureau électoral. Celui-ci traite tous les candidats de manière égale. Rien de plus n'est nécessaire.

Le Président Général personnifie l'unité de la Société dans le monde entier (Statut International 3.1). Le Bureau électoral considère comme inacceptable et contraire à l'esprit et aux traditions de la Société toute action au cours de cette élection qui mettrait en danger cette unité. Le Bureau électoral est vigilant et agira avec fermeté dans ce cas.

T. Joseph PANDIAN
Président du Bureau Electoral
Vice-Président Général International

Confédération Internationale
Société de Saint-Vincent de Paul
Conseil Général
65, rue de la Glacière – 75013 Paris – France
www.ssvpglobal.org